

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2024

37 membres en exercice
12 présents – 12 pouvoirs – 24 votants
Convocation adressée et publiée le 04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Étaient présents :

Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Marie-José BEULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) donne pouvoir à Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Martine CINOSI - GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91).

Absents, excusés :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Cédric PEMBAMARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

Délibération n° 2024-61 portant sur le rapport sur la situation du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en matière de développement durable – Exercice 2024

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 16 octobre 2024

Conseil d'administration du 10 octobre 2024

Délibération 2024 – 61

Objet

Rapport sur la situation du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en matière de développement durable – Exercice 2024

Le CIG de la Grande Couronne a souhaité apporter sa contribution aux politiques environnementales, en étant un employeur éco-responsable et moteur de la transition écologique. Dans cette perspective, le quatrième objectif du projet d'établissement, adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 14 décembre 2021, vise à « Réduire l'impact de (ses) activités sur l'environnement ».

Par cet engagement, le CIG s'engage donc à promouvoir la transition écologique, par exemple auprès de ses collaborateurs, en s'appuyant éventuellement sur un technicien de l'écologie :

- Poursuivre les économies d'énergie et augmenter la part des énergies vertes :
 - Formation et rédaction d'un guide de bonnes pratiques à destination des agents pour les sensibiliser et leur faire adopter les bons gestes quotidiens ;
 - Encourager les collaborateurs à participer à des défis professionnels sur l'énergie (challenge CUBE 2020...).
- Agir sur les déplacements et favoriser les circulations douces pour le personnel du CIG et les modes de déplacements alternatifs :
 - Réaliser une enquête mobilité sur les déplacements professionnels et travail/ domicile ;
 - Réaliser un plan de mobilité ;
 - Mettre à disposition des vélos électriques aux couleurs de l'établissement pour le midi afin d'éviter aux agents de prendre leur voiture (marque employeur) ;
 - Mise à disposition de bornes électriques pour les voitures du personnel ;
 - Mise en place du forfait mobilité ;
 - Mise à disposition d'une plateforme pour favoriser le co-voiturage ;
 - Augmenter le % des véhicules alternatifs à faibles émissions dans la flotte interne ;
 - Participer au challenge de la mobilité ;
 - Privilégier le train pour les déplacements professionnels longue distance ;
 - Favoriser l'alternance des réunions et RV en présentiel et en distanciel ;
 - Agir pour pérenniser réglementairement la possibilité de tenir les réunions des différentes instances à distance.
- Encourager une politique d'achat respectueuse de l'environnement :
 - Elaborer une charte de la commande publique responsable : « La Loi climat et résilience, adoptée le 20 juillet 2021 fait de la commande publique un levier de la transition écologique et solidaire. Elle fixe à 5 ans le délai pour intégrer une clause écologique dans les critères, au-delà des seuls facteurs prix et qualité. Le Centre de Gestion propose d'aller au-delà des obligations réglementaires en se fixant un délai d'un an (fin 2022) pour adopter une charte de la commande publique responsable qui traite à la fois des critères mais aussi des clauses environnementales. L'action intégrerait : l'élaboration de la charte par un comité de pilotage interne, l'adoption de la charte par le Conseil d'administration et la formation des services amenés à élaborer les marchés publics ;
 - Maîtriser la consommation du papier et de l'encre ;
 - Mettre en place une politique d'achat zéro déforestation ;
 - Réduire au maximum l'utilisation du plastique et des produits en individuel (petite bouteille d'eau, gâteaux sous emballage individuel...) ;
 - Prévoir des ustensiles au logo du CIG réutilisables ;
 - Mettre en place un espace de troc.
- Promouvoir et mettre en place un usage numérique responsable :
 - Réduire la pollution digitale ;
 - Sensibiliser aux bonnes pratiques comme le fait d'éteindre les ordinateurs, écrans imprimantes et photocopieurs le soir ;

Conseil d'administration du 10 octobre 2024

- Proposer de limiter le nombre d'imprimantes individuelles ;
- Mettre en place un outil de partage pour les fichiers les plus importants pour limiter les volumes d'échanges par messagerie.

- Mettre en place des activités de valorisation du site du CIG et une politique de collecte, de tri et de recyclage des déchets :
 - Aménager le site : installation d'hôtels à insectes, arrosages de plans, échanges de graines permettant de créer du lien social entre les collaborateurs ;
 - Développer des points de tri dans les bureaux (papier, plastique) ;
 - Recycler les déchets de nourriture (installation de composteurs à la cafétéria notamment) ;
 - Identifier des points de collecte (bouchons – textiles – livres – piles) dans les 2 bâtiments ;
 - Développer des actions incitatives et communiquer sur les résultats.

Compte tenu de la cyberattaque dont l'établissement a été victime en janvier 2022, la mise en œuvre du plan d'action n'a réellement démarré qu'à l'automne 2022 avec le lancement d'un plan de sobriété énergétique.

Le détail de l'état d'avancement du plan d'action est présenté dans le tableau ci-après : sans reprendre l'exhaustivité du document, quelques opérations peuvent être précisées.

En matière de consommations énergétiques, le CIG a déjà réalisé deux bilans carbone, le premier en 2015 et le dernier en 2020. Ses résultats sont publiés sur le site de l'ADEME : le prochain bilan carbone est prévu pour la fin de l'année 2024.

<https://bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/detail/index/idElement/6717/back/bilans>

Cet outil de diagnostic a été inventé par [l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie \(ADEME\)](#) pour comprendre et analyser l'activité des particuliers, des entreprises, des collectivités et des administrations en termes d'émissions directes et indirectes de [gaz à effet de serre](#). Il comptabilise 6 gaz à effet de serre et notamment et surtout le CO₂, gaz le plus répandu et utilisé comme référence lorsque l'on évoque les données du bilan carbone.

D'après le dernier bilan réalisé :

- Les consommations s'établissent à 286 700 kWh PCS de gaz naturel et à 606 400 kWh d'électricité par an ;
- Entre 2015 et 2020, le CIG a réduit ses émissions de GES de 5 %, soit 8 t CO₂e en moins. Cette différence entre les deux bilans s'explique par une diminution des émissions de l'électricité (- 23 %, soit 7 t CO₂e en moins).

Les ratios énergétiques relevés, à 63 kWh/m².an pour le chauffage (et ECS) et 33 kWh/m².an pour les usages électriques, sont qualifiés de très bons par l'ADEME. Pour autant, afin de faire face aux difficultés d'approvisionnement en énergie durant l'année 2023, tant en gaz qu'en électricité, des directives gouvernementales invitaient à limiter les consommations.

En matière de chauffage, (qui représente 50 % des dépenses en énergie au bureau), les systèmes en fonction au CIG dépendent de la date de construction des bâtiments : 1989 pour le bâtiment Boileau et 2017 pour le bâtiment Molière.

Les qualités d'isolation de ces locaux sont différentes, que ce soit en périphérie (murs extérieurs, en sous-face, planchers bas) ou en surface (toitures terrasse) ; ainsi que la qualité des modes de chauffage :

- Électrique à convecteurs fluides caloporteurs programmables individuellement dans les locaux du bâtiment Boileau ;
- Gaz à réseau d'eau en faux plafonds et flux d'air pour les bureaux et à circulation d'air haute pression pour les salles communes telle la salle de Conférence, et réseau d'eau intégré au sol pour la cafétéria et les circulations d'accueil du bâtiment Molière.

Conseil d'administration du 10 octobre 2024

Des travaux de réhabilitation de façades des locaux Boileau sont prévus afin d'en améliorer les performances thermiques, réduire les consommations d'énergie et améliorer le confort. Cette opération doit débuter dans quelques mois.

Dans l'attente, un certain nombre de mesures est mis en œuvre :

- Un décalage de 15 jours du début et de la fin de la période de chauffe est prévu, si la température extérieure le permet ;
- Une programmation des appareils électriques du bâtiment Boileau et des chaudières à gaz du bâtiment Molière est réalisée pour fixer la température dans l'ensemble des locaux à 19 degrés. Cette programmation est différente selon l'exposition des bureaux et pourra être réalisée par les services techniques. Le week-end et la nuit entre 19h et 8h, la température est réduite automatiquement de 2°C ;
- Concernant les modalités d'éclairage, les bâtiments sont également équipés différemment : un système manuel à Boileau, un système avec des détecteurs à Molière. Mais ces derniers ne sont pas suffisamment efficaces et se déclenchent de façon intempestive. Une révision de l'ensemble des capteurs, ainsi que des interrupteurs défaillants, permettra d'y remédier. L'extinction des lumières est centralisée chaque soir sur les deux sites à 20 heures. En parallèle, une étude pour généraliser progressivement l'éclairage de type LED est envisagée ;
- Enfin, les alertes relatives aux périodes de tension sur le réseau, disponibles via le dispositif ÉcoWatt, seront relayées en interne pour la bonne information de tous les agents ;
- Concernant les consommations d'eau, les sanitaires et la cafétaria sont équipés de ballons d'eau chaude. Il n'est pas prévu pour l'instant de les éteindre.

Au-delà de ces mesures techniques, c'est collectivement et individuellement que les agents doivent modifier leurs habitudes, être vigilants et respecter des mesures de bon sens pour faire la chasse aux gaspillages. En voici une liste non exhaustive :

- Eteindre les éclairages en quittant les bureaux, en journée comme le soir ;
- N'allumer que si nécessaire en journée qu'il y ait ou non un détecteur de présence dans les bureaux ;
- Eteindre les écrans en quittant les bureaux, même en journée. La part des équipements informatiques dans la consommation d'électricité d'une entreprise de bureau est de 21 %, dont 2/3 de l'énergie est consommée en période d'inactivité (ADEME, 2017) ;
- Fermer les portes de communication avec les espaces moins chauffés ;
- S'habiller en cohérence avec les températures de saison ;
- Eteindre les imprimantes le soir ;
- Eteindre les photocopieurs et les écrans ;
- Être attentif à tous les dysfonctionnements, dégradations ou évènements inhabituels et prévenir ensuite les services techniques ;
- Eteindre toutes les lumières restées allumées inutilement.

Concernant la question des mobilités, à l'issue de l'enquête mobilité réalisée début 2023, les premières actions ont vu le jour avec :

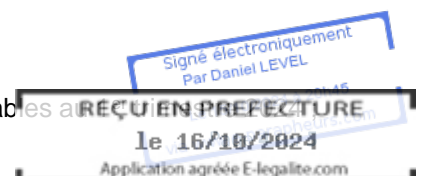
- L'acquisition d'un vélo électrique pliant pour le parc auto (proposition du référent gestionnaire du parc afin d'assurer le transport des véhicules au garage sans dépendre d'un deuxième agent et sans mobiliser un deuxième véhicule) ;
- La mise à disposition des bornes électriques au mois de juin 2024 (6 agents utilisateurs) ;
- L'assouplissement des conditions de versement du forfait mobilité (33 agents bénéficiaires en 2024 contre 16 en 2023) ;
- La prise en charge des titres de transport à hauteur de 75 % (118 agents bénéficiaires au 30 juin 2024).

La mise à disposition de trottinettes et de vélos électriques est toujours prévue dans le cadre du projet de sécurisation du parking Molière.

Le « verdissement » de la flotte automobile s'est poursuivi dans le cadre des renouvellements des contrats de location longue durée :

- Livraison de 3 véhicules hybrides non rechargeables en janvier 2024 ;
- Restitution de 13 véhicules essence et 5 véhicules hybrides non rechargeables

Conseil d'administration du 10 octobre 2024



- Livraison de 18 véhicules hybrides non rechargeables au 1er trimestre 2024.

Compte-tenu des mouvements intervenus, le % de véhicules propres s'élève à 36,84 % au 1^{er} juin 2024 contre 12.3 % au 31 décembre 2022.

Afin de diminuer l'impact du numérique, un usage responsable des outils est préconisé dans le cadre d'ateliers de sensibilisation organisés par la Direction des Systèmes d'Information et le service Archives. Trois séances ont eu lieu en 2024.

Le plan de dématérialisation prévoit, parallèlement, une augmentation des processus bénéficiaires. L'année 2024 a été consacrée à la réalisation d'une enquête auprès de l'ensemble des services. Les propositions recensées sont à l'étude, sur le plan technique, opérationnel et financier. D'ores et déjà, il est prévu de lancer la dématérialisation de la campagne 2024 des entretiens professionnels.

Enfin, l'archivage numérique a débuté. Avec la signature de la convention tripartite avec le CDG 59 et le GIP des centres de gestion pour la conservation des archives numériques du CIG dans un système d'archivage électronique et l'avenant à la convention d'adhésion du CIG aux applications du GIP informatique des CDG (Délibération 2023-69 du 5 décembre 2023). A ce jour, seules sont concernées les archives du service concours pour la période 2020-2024.

Afin d'encourager les démarches individuelles et soutenir le recyclage des déchets, des poubelles de recyclage dont le relevé est assuré par un prestataire extérieur engagé dans l'insertion des personnes en difficultés ont été installées. Une opération interne « adopte un meuble.com » a permis de recycler l'ensemble des mobiliers amortis et inutilisés auprès des agents intéressés, avec un tirage au sort lorsque les demandes étaient supérieures à l'offre.

De nouveaux ateliers « fresque du climat » ont été organisés en 2024, à destination des agents et sur la base du volontariat. Ils ont réuni 76 personnes.

L'année 2025 sera l'occasion de poursuivre l'ensemble de ces actions et d'initier de nouveaux projets pour atteindre les objectifs du projet d'établissement.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération D 2021 – 78 du 14 décembre 2021 approuvant le projet d'établissement ;
- Vu la délibération D 2023 – 43 du 12 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- Considérant l'importance, au regard des enjeux climatiques, d'agir pour réduire l'impact des activités du CIG sur l'environnement ;
- Vu l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- Prend acte de la présentation du rapport sur la situation du CIG en matière de développement durable, au titre de l'année 2024.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL

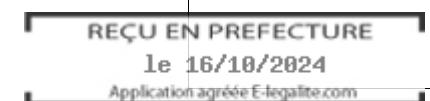
Maire de la commune déléguée de Fontainebleau

Conseil d'administration du 10 octobre 2024

Objectif 4 : Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement

Pour réduire l'impact de nos activités sur l'environnement le CIG s'engage à (engagement) en (objectif opérationnel+ant) par le/la

Engagements	Objectifs opérationnels (pour respecter les engagements)	Pilote(s)/Co-pilotes	Actions (ce que l'on propose de faire pour atteindre l'objectif)	Date de début (initiale)	Date d'échéance (initiale)	Description des actions proposées et éventuellement ambitions (annuelles, pluriannuelles)	Indicateurs à suivre pour mesurer l'impact des actions proposées/objectifs	Réalisations 2023 et résultats obtenus (en renseignant si possible les indicateurs sélectionnés)	Evaluation 2023 L'action prévue a-t-elle été réalisée (pas du tout, partiellement, totalement) L'objectif opérationnel a-t-il été atteint (pas du tout, partiellement, totalement) ?	Perspectives 2024 et suivants Poursuivre l'action, renforcer l'action, revoir les modalités ... Mettre en place de nouvelles actions	Réalisations 2024 et résultats obtenus (en renseignant si possible les indicateurs sélectionnés)
Agir sur les consommations d'énergie et les achats	Poursuivre les économies d'énergie (Objectif pluriannuel) Réduire d'au moins 10% la consommation énergétique d'ici 2026 par rapport à la consommation de 2022 (année de référence)	DGAS Ressources internes Service des moyens généraux Service communication	Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de sobriété énergétique	janv-23	déc-26	Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de sobriété énergétique qui prévoit : Le décalage de 15 jours du début et de la fin de la période de chauffe : démarrage vers le 15 /10 et arrêt vers le 15/04 La programmation des équipements (radiateurs et chaudières) pour fixer la température dans l'ensemble des locaux à 19 degrés La révision de l'ensemble des capteurs dans les bureaux et les parties communes et des interrupteurs défaillants La généralisation de l'éclairage LED sur l'ensemble des équipements	Consommation énergétique annuelle Consommations 2022 (qualifiées de très bonnes par l'ADEME) Electricité 2022 : 576 000 kWh Chauffage = 63 kWh/m2.an Usages électriques = 33 kWh/m2.an Gaz naturel 2022 = 606 400 kWh	Le plan de sobriété a été élaboré et diffusé à tous les agents le 17 novembre 2022 Chauffage; 2020/2021 Mise en service du chauffage le 29/09/2020 Mise à l'arrêt du chauffage le 02/06/2021 2021/2022 Mise en service du chauffage le 04/10/2021 Mise à l'arrêt du chauffage le 13/05/2022 2022/2023 : Mise en service du chauffage le 18/10/2022 Mise à l'arrêt du chauffage le 28/04/2023 2023/2024 Mise en service du chauffage 17/10/2023 Programmation Tous les équipements sont programmés à 19°C dans le bâtiment Molière. Dans le bâtiment Boileau, il est impossible de réaliser une programmation globale. Chaque radiateur est réglable individuellement. La température des 19°C n'est pas forcément respecté par tous. Faut-il bloquer les radiateurs ?	Les préconisations du plan de sobriété ont été davantage suivies en 2023 qu'en 2022 concernant la programmation de la période de chauffe. Compte-tenu des effectifs du service des moyens généraux (vacance du poste de responsable), les interventions techniques (révision des capteurs, généralisation du LED) n'ont pas été lancées Consommation électrique 2023 : 537 000 Kwh, soit une diminution de 6,57%/2022	Bloquer les radiateurs individuels du bâtiment Boileau, au cas par cas, selon les configurations et localisation des bureaux. Lancer un diagnostic sur les équipements du CIG en matière d'éclairage pour évaluer la faisabilité et les besoins d'équipements en LED	Plan de sobriété Mise à l'arrêt du chauffage : 23 mai 2024 Objectif non respecté en raison des conditions météo : cf bulletin météo des mois d'avril et mai 2024 : https://www.historique-meteo.net/france/ile-de-france/versailles/2024/04/ et https://www.historique-meteo.net/france/ile-de-france/versailles/2024/05/ Aucune des interventions techniques du plan de sobriété n'a été réalisée : poste de responsable des ST vacant du 1er février au 30 juin 2024. Recrutement finalisé pour le 1er juillet 2024. Dossier qui fera partie des priorités du nouveau cadre.
		DGAS Ressources internes Service des moyens généraux Service communication	Conception et mise en oeuvre d'un plan de sensibilisation des agents aux bonnes pratiques			Elaboration et diffusion en interne d'un guide des bonnes pratiques, Affichettes dans les salles de réunion et les bureaux, Organisation de défis professionnels sur l'énergie (challenge CUBE 2020, LA ...), Relai en interne des alertes relatives aux périodes de tension sur le réseau (disponibles via le dispositif EcoWatt) ...	Consommation énergétique annuelle	Sensibilisation Conception et pose d'affichettes dans tous les bureaux et salles de réunion (janvier 2024)		Intégrer dans l'intranet une page dédiée aux enjeux climatiques et environnementaux et aux bonnes pratiques pour maîtriser la consommation d'énergie	Les affichettes ont été posées en fin d'année et il est encore trop tôt pour en mesurer les effets sur le comportement des agents Pas d'action supplémentaire dans l'attente de la livraison du site intranet
		DGAS Ressources internes Service des moyens généraux Responsable AMO Responsable Marchés publics	Rhéhabilitation du bâtiment Boileau			Rhéhabilitation du bâtiment Boileau pour améliorer ses performances thermiques Travaux d'isolation extérieure (type ITE ou produit équivalent) sur l'ensemble des façades. Façade Nord, sud, Est et Ouest Remplacement des menuiseries extérieures, compris diverses portes d'accès (hors pavillons) Installation de volets roulants électriques Mise en place de brises soleil sur l'ensemble de la façade sud Concours de maîtrise d'oeuvre Dépôt du permis de construire Lancement de la consultation des entreprises Attribution des marchés de travaux - juin 2023 Démarrage des travaux - septembre 2023 Livraison des travaux - septembre 2024	Consommation énergétique annuelle du bâtiment	Rhéhabilitation Boileau Sélection de l'architecte Obtention du Permis de construire en juin 2023 Permis purgé au 30 septembre 2023			Rhéhabilitation Boileau Consultation lancée le 29/04/2024 Réception des offres : 14/06/2024 253 retraits. 9 dépôts Analyse en cours de candidatures et des offres (service marchés publics et AMO) CAO prévue le 09/07/2024
	Augmenter la part des énergies vertes dans l'approvisionnement en gaz et électricité (Objectif pluriannuel) et atteindre 100 % d'Electricité verte à partir de 2025 (50% en 2022) 10% de Gaz vert à partir de 2025 (0% en 2022)	DGAS Ressources internes Service de la Commande publique	Renouvellement de l'adhésion aux dispositifs UGAP en augmentant la part des énergies vertes	janv-23	46357	Renouvellement de l'adhésion aux dispositifs UGAP en augmentant la part des énergies vertes à l'occasion des prochaines campagnes d'adhésion ELEC (01/2025 - 01/2028) et GAZ 7 (07/2025 - 07/2028)	% d'électricité verte dans l'approvisionnement en électricité du CIG % de gaz vert (biogaz) dans l'approvisionnement en gaz du CIG	Le conseil d'administration a délibéré le 29 mars 2023 pour autoriser l'adhésion au dispositif ELEC pour la période 2025-2028 en optant pour 100% d'électricité verte. Par décision, le président a notifié le marché subséquent à l'accord cadre conclu par l'UGAP à la société GAZ de BORDEAUX, pour ce qui concerne les besoins du CIG à compter du 01/07/2022, pour 3 ans. Le marché intègre 10% de biogaz.	*	Compte-tenu des échéances contractuelles des campagnes d'adhésion UGAP, Le Conseil d'Administration ne devrait pas être amené à délibérer cette année, sauf peut-être sur ses intentions en matière d'approvisionnement en Gaz pour la période 2025-2028.	RAS
	Systematiser l'application de critères et/ou clauses environnementales (Objectif unique) en allant au-delà des obligations réglementaires : 100% des marchés devront intégrer des clauses et/ou des critères environnementaux	DGAS Ressources internes Service de la Commande publique	Elaboration et adoption d'une charte d'achat durable	janv-23	déc-26	Elaboration et adoption de la charte en se fixant un délai d'un an (fin 2022). La charte intégrera une politique d'achat zéro déforestation Création d'un comité de pilotage technique composé des services concernés (commande publique, système d'information, services généraux) Consultation de la commission d'appel d'offres Adoption de la Charte par le conseil d'administration pour être mise en oeuvre Communication interne et externe Sensibilisation des services concernés	Part moyenne du critère environnemental sur l'ensemble des marchés notifiés/an % de marchés publics comportant des clauses environnementales/ens des marchés % de marchés publics comportant un critère environnemental/ens. des marchés	Le groupe de travail (Commande publique/DSI/Moyens généraux) s'est réuni en décembre 2023 : Adoption d'une méthodologie Révision du calendrier avec l'objectif d'inscrire le projet de charte à l'ODJ du conseil d'administration du mois de juin 2024 Révision des clauses du marché relatif à la fabrication et à la fourniture de plateaux repas (2024-2026) Le nouveau marché relatif à la conception et livraison de plateaux repas est entré en vigueur le 1er janvier 2024 Suppression dans les plateaux repas de la mise à disposition des couverts jetables (utilisation de couverts en inox) et des gobelets Limitation à deux menus (au maximum) le nombre de plateaux établis à partir de viande de bœuf		Adoption de la Charte durable par le Conseil d'administration du mois de juin 2024.	Le service marché, pilote, a dû privilégier le lancement des consultations nécessaires à la réalisation des missions de l'établissement : 28 marchés lancés ou en cours au 26 juin 2024
Supprimer/diminuer les produits/prestations polluante(s) (Objectif pluriannuel)	DGAS Ressources internes Service de la Commande publique Secrétariat général	Mise en oeuvre de solutions écoresponsables	janv-23	déc-26	Suppression des bouteilles d'eau - 2025 Suppression des imprimantes individuelles - 2024 Suppression des gateaux individuels (emballage plastique) Réduction des supports de communication imprimés (les actualités statutaires ?)	Nombre de bouteilles plastique achetées/an Nombre de produits différents achetés par an pour lesquels le conditionnement a évolué (ex: gateaux individuels, couverts ...)			Suite au comité de mission, démarche progressive de retrait des imprimantes pour tenir compte de la non disponibilité du système par badge et de l'obligation d'assurer la confidentialité des informations des services sensibles	Recensement des imprimantes individuelles. Non remplacement des imprimantes défectueuses	

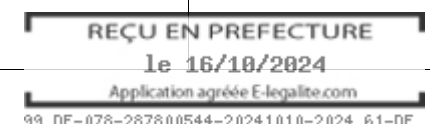


Objectif 4 : Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement

Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement

Favoriser des mobilités et un usage numérique responsables

Engagements	Objectifs opérationnels (pour respecter les engagements)	Pilote(s)/Co-pilotes	Actions (ce que l'on propose de faire pour atteindre l'objectif)	Date de début (initiale)	Date d'échéance (initiale)	Description des actions proposées et éventuellement ambitions (annuelles, pluriannuelles)	Indicateurs à suivre pour mesurer l'impact des actions proposées/objectifs	Réalisations 2023 et résultats obtenus (en renseignant si possible les indicateurs sélectionnés)	Evaluation 2023 L'action prévue a-t-elle été réalisée (pas du tout, partiellement, totalement) L'objectif opérationnel a-t-il été atteint (pas du tout, partiellement, totalement) ?	Perspectives 2024 et suivants Poursuivre l'action, renforcer l'action, revoir les modalités ... Mettre en place de nouvelles actions ...	Réalisations 2024 et résultats obtenus (en renseignant si possible les indicateurs sélectionnés)
Favoriser des mobilités et un usage numérique responsables	Encourager les mobilités douces (Objectif pluriannuel) pour augmenter le nombre d'agents utilisant le vélo, le covoiturage et les transports en commun	DGAS Ressources internes Services des Moyens généraux Service des Ressources Humaines	Création et mise en œuvre d'un plan employeur mobilité	janv-23	déc-24	Le plan employeur prévoit : - La réalisation d'une enquête "mobilité" auprès de l'ensemble des agents (2023) - La mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements personnels et professionnels sur la pause méridienne (2023) - La création d'une plateforme de co-voiturage sur le nouveau intranet (2024) - L'attribution d'un bon d'achat pour l'acquisition d'un vélo électrique (2023)	Nbre d'agents bénéficiaires du forfait mobilité durable Nombre d'utilisateurs du futur parc à vélos Nombre d'agents sollicitant le remboursement de leurs titres de transport	Lancement de l'enquête mobilité auprès de l'ensemble des agents le 25 janvier 2023 Présentation des résultats à la Direction générale et aux DD en juin 2023 Mise en œuvre du forfait mobilité (délibération du 15 juin 2021) aux taux maximums Assouplissement des conditions pour bénéficier du forfait mobilité durable (juin 2023) Prise en charge des titres de transport à hauteur de 75% (1er septembre 2023)	FMD 2022 versé en 2023 16 agents en ont bénéficié dont : • 2 au titre d'un engin de déplacement personnel (EDP) exemple trottinette électrique • 11 au titre de l'utilisation d'un vélo pour se rendre au CIG • 3 au titre du recours au covoiturage	Acquisition d'un vélo électrique pliant pour le parc auto (proposition du référent gestionnaire du parc pour assurer le transport des véhicules au garage sans dépendre d'un deuxième agent et sans mobiliser un deuxième véhicule). Coût : 1 400 € H.T. Mise à disposition d'une boîte à outil pour la réparation des vélos personnels	Vélo électrique pliant livré le Coût total de l'action : 1 778 € (vélo, casque, anti-voil) attention à la recharge batterie de vélo personnelle sur les prises bureau garage à vélos
	Réduire l'impact des déplacements professionnels et personnels des agents sur l'environnement (Objectif pluriannuel)	DGAS Ressources internes Services des Moyens généraux Parc auto	Verdissement de la flotte automobile du CIG (60% de véhicules propres en 2026)	janv-23	déc-26	Remplacement des véhicules du parc auto par des véhicules propres, électriques ou hybrides Acquisitions supplémentaires si nécessaire de véhicules électriques ou hybrides	Nbre et % de véhicules électriques dans le parc auto de véhicules légers	2023 : Location de 5 véhicules électriques et 3 véhicules hybrides rechargeables. % de véhicules "propres" dans le parc auto Au 31/12/2022 : 8 véhicules /74 (12,3%) Au 31/12/2023 : 13 véhicules/74 (17,57%)		Acquisition en LD de 3 véhicules hybrides supplémentaires au 1er trimestre 2024 Restitution de 18 véhicules dans le cadre d'un contrat de location débuté en 2021 pour trois ans (13 véhicules essences et 5 véhicules hybrides non rechargeables) Signature d'un nouveau contrat de location LD pour 18 véhicules hybrides non rechargeables	Livraison de 3 véhicules hybrides non rechargeables en janvier 2024 Restitution de 13 véhicules essence et 5 véhicules hybrides non rechargeables au 1er trimestre 2024 Livraison de 18 véhicules hybrides non rechargeables au 1er trimestre 2024 compte-tenu des mouvements intervenus, le % de véhicules propres s'élève à 36,84% au 1er juin 2024
		DGAS Ressources internes Services des Moyens généraux Service communication	Mise à disposition gratuite des bornes électriques	janv-23	déc-23		Nombre d'utilisateurs/an	Réalisation d'une étude juridique : avantage en nature, responsabilité et assurances Elaboration du formulaire de demande d'accès avec rappel des conditions d'utilisation			Création et mise en place d'une signalétique spécifique au cours du mois de mai 2023 Finalisation des documents de la procédure administrative : convention, règlement d'utilisation, déclaration avantage en nature Mise à disposition effective des bornes électriques auprès du personnel du CIG à compter du 23 mai 2024 Information des agents le 23 mai 2024
		DGAS Ressources internes Services des Ressources Humaines	Soutien financier de l'usage des transports en commun pour les déplacements domicile-travail	janv-23		soutien de l'usage des transports en commun					Participation abonnement de transports en commun pour l'année 2024 (du 1er janvier au 30 juin 2024) • Nombre d'agents concernés : 118 agents • Nombre de participations abonnement de transports en commun versées : 595
		DGAS Ressources internes Services des Ressources Humaines	Révision du règlement relatif à la prise en charge des frais professionnels	janv-23	déc-24	Systématisation du train pour les déplacements professionnels longue distance sauf cas très exceptionnels		Le règlement intérieur relatif aux déplacements professionnels (Délibération D 2021-69 du 14 décembre 2021) stipule que "le remboursement des frais engagés par l'utilisation des transports collectifs s'effectue sur la base du tarif le plus économique et le plus adapté à la nature du déplacement et sur présentation des pièces justificatives. Le choix entre les différents modes de transport en commun, voie ferroviaire, maritime ou aérienne s'effectue également sur la base du tarif le plus économique." Dans les faits, l'utilisation du train est privilégié sur les autres modes de transport.			
		Tous services	Réduction des déplacements professionnels	janv-23	janv-26	Réduction des déplacements professionnels	Nombre de km parcourus par les véhicules du parc auto			Organisation des Visites médicales des itinérants au moment des réunions de services pour réduire le nombre de déplacements	
		DGAS Ressources internes Services des Ressources Humaines Parc auto	Organisation de formations à l'éco-conduite	janv-23	déc-26	Renouvellement progressif du parc auto Organisation de stages éco conduite (1 par an) Former 100% des conducteurs à l'éco-conduite	Nbre et % de véhicules hybrides dans le parc auto	1 stage réalisé en juin 2023 pour les agents du service remplacement (13 agents)			
	Impact des activités numériques sur l'environnement Réduire la pollution numérique (Objectif pluriannuel) Priorité annuelle de mails en les réservant à l'essentiel : 20% ? Réduction de stockage sur les serveurs (20% ?)	DSI	Promotion d'un usage numérique responsable	janv-23	déc-26	Actions de promotion pour un usage numérique responsable : Organisation d'au moins 3 ateliers de sensibilisation à la pollution numérique/an Lancement de la journée "cleaning day" : 1 matinée/Département/an	Nombre moyen de mails envoyés/reçus/agent/an % d'espace utilisé sur les serveurs bureautiques % d'espace libéré			Organisation de réunions de sensibilisation + mise en place de filière de recyclage et de réutilisation du matériel informatique	3 sensibilisations pour les agents organisées dont 1 en visio (01 & 29/02/24 - 26/06) par les services archives et informatique, Ajout de demande de reprise du matériel hors d'usage pour recyclage dans le marché d'achat matériel du CIG
		DSI	Acquisition d'outils adaptés	janv-23	déc-26	Mise à disposition de tous les agents d'outils de transfert pour éviter l'envoi de pièces jointes par mail Diminution de la date des boîtes mail Mise à disposition d'outils de partage de gros fichiers pour limiter les échanges par messagerie (2023) Promotion de Teams	Nombre moyen de mails envoyés/reçus/agent/an % d'espace utilisé sur les serveurs bureautiques % d'espace libéré	Mise à disposition d'un connecteur pour la gestion des messageries			



Objectif 4 : Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement

Engagements	Objectifs opérationnels (pour respecter les engagements)	Pilote(s)/Co-pilotes	Actions (ce que l'on propose de faire pour atteindre l'objectif)	Date de début (initiale)	Date d'échéance (initiale)	Description des actions proposées et éventuellement ambitions (annuelles, pluriannuelles)	Indicateurs à suivre pour mesurer l'impact des actions proposées/objectifs	Réalisations 2023 et résultats obtenus (en renseignant si possible les indicateurs sélectionnés)	Evaluation 2023 L'action prévue a-t-elle été réalisée (pas du tout, partiellement, totalement) L'objectif opérationnel a-t-il été atteint (pas du tout, partiellement, totalement) ?	Perspectives 2024 et suivantes Poursuivre l'action, renforcer l'action, revoir les modalités ... Mettre en place de nouvelles actions	Réalisations 2024 et résultats obtenus (en renseignant si possible les indicateurs sélectionnés)
	Diminuer l'impact environnemental (C) Diminuer la volumétrie Libérer des espaces	DSI	Aménagement du programme de renouvellement des matériels	sept-23	2026	Etude systématique de la réparation de tout matériel défectueux avant son remplacement Suppression des imprimantes individuelles	Nombre moyen de mails envoyés/reçus/agent/an % d'espace utilisé sur les serveurs bureautiques % d'espace libéré "Durée de vie" des matériels informatiques		100% des agents utilisant NetExplorer disposent d'un connecteur pour la gestion des boîtes mails fin 2023	Etudier la possibilité de supprimer les pavés de mails pour les échanges internes Favoriser l'utilisation des outils teams pour les échanges factuels sans enjeu	Utilisation des outils teams Au sein de la DGAS Ressources, problématique de l'utilisation des outils teams évoquée à l'occasion de la réunion mensuelle de la direction 23 avril 2024 et formalisation des propositions d'usages. Orientations validées par la direction. A diffuser au sein de la DGAS Ressources interne puis à élargir au reste des services. Attention, impact managérial relativement important

REÇU EN PREFECTURE
le 16/10/2024
Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-287800544-20241010-2024_61-DE

Signé électroniquement
Par Daniel LEVEL
Le 15/10/2024 à 20h45
via www.e-parapheurs.com

Objectif 4 : Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement

Engagements	Objectifs opérationnels (pour respecter les engagements)	Pilote(s)/Co-pilotes	Actions (ce que l'on propose de faire pour atteindre l'objectif)	Date de début (initiale)	Date d'échéance (initiale)	Description des actions proposées et éventuellement ambitions (annuelles, pluriannuelles)	Indicateurs à suivre pour mesurer l'impact des actions proposées/objectifs	Réalisations 2023 et résultats obtenus (en renseignant si possible les indicateurs sélectionnés)	Evaluation 2023 L'action prévue a-t-elle été réalisée (pas du tout, partiellement, totalement) L'objectif opérationnel a-t-il été atteint (pas du tout, partiellement, totalement) ?	Perspectives 2024 et suivants Poursuivre l'action, renforcer l'action, revoir les modalités ... Mettre en place de nouvelles actions ...	Réalisations 2024 et résultats obtenus (en renseignant si possible les indicateurs sélectionnés)	
Encourager les démarches individuelles dans le cadre des actions collectives	Accélérer la dématérialisation des processus (Objectif pluriannuel) 100% des process dont la dématérialisation a été souhaitée par les métiers (internes et externes) planifiés avant 2026	DSI	Plan de dématérialisation des processus	sept-23	2026	Lancement d'un vaste plan de dématérialisation Réalisation d'un état des lieux pour identifier les projets (1er trimestre 2024) Priorisation des projets Etude de faisabilité des projets retenus Lancement et mise en œuvre (1ères réalisations fin 2024)	Nombre de processus dématérialisés/Nombre total de processus Nécessite une cartographie des processus du CIG (à coupler avec la qualité pour les processus certifiés = manque ressources transverses) Evolution de la consommation des copieurs	Dématérialisation complète de l'évaluation des épreuves orales pour toutes les concours et examens réalisés à compter du 1er février 2023		Réalisation d'une enquête sur les processus dématérialisables Planification des projet retenus par la direction Dématérialisation des entretiens professionnels	Au 1er juin, ensemble des propositions réceptionnées par la DSI. Analyse en cours. Dématérialisation des entretiens professionnels à l'automne 2024.	
		MG	Mise en œuvre de l'archivage électronique dans les collectivités			signature d'une convention tri-partite CDG 59/CIG/Collectivités					Adoption et signature de la convention tripartite avec le CDG 59, le CIG et les collectivités du 91 et 95 pour la conservation des archives numériques du CIG dans un système d'archivage électronique (CA du 10/10/2024)	
		DSI tous services	Mise en œuvre de l'archivage numérique au CIG.	janv-23	2026	Archivage des données des services (concours (2024) ...)		Adoption et signature de la convention tripartite avec le CDG 59 et le GIP des centres de gestion pour la conservation des archives numériques du CIG dans un système d'archivage électronique et avenant à la convention d'adhésion du CIG aux applications du GIP Informatique des CDG (Délibération 2023-69 du 5 décembre 2023)			Archivage électronique des concours 2020-2024	
	Sensibiliser les collaborateurs du CIG aux enjeux environnementaux et climatiques (Objectif pluriannuel) : 100 % des agents présents en 2026 sensibilisés	DD Administration générale	Organisation d'ateliers de sensibilisation	janv-23	2026	Organisation d'ateliers "la fresque du climat" : Un premier atelier pour la Direction, les Directeurs de département et les chefs de service (incités à y participer) 3 ateliers/an pour les agents, sur la base du volontariat Création d'un atelier jardinage	Nombre d'ateliers de sensibilisation organisé/an Nombre d'agents sensibilisés/an	Le premier atelier "fresque du climat" a été organisé le 11/09/2023 pour les responsables, les directeurs de département et la direction générale La team jardinage fonctionne bien et mobilise une douzaine de personnes régulièrement.		2 sessions "la fresque du climat" organisées pour les agents en 2024	2 nouvelles sessions organisées en 2024 : 29 avril 2024 : 28 agents volontaires inscrits (11 MF, 8 MO et 9 MI) 3 octobre 2024 : 48 inscrits	
		DGAS Missions internes Service des Moyens généraux	Valorisation du site sur la thématique environnementale	janv-23	2026	Installation dun hôtel à insectes Création d'une grainothèque						
		DGAS Missions internes Service communication	Stratégie de communication interne dédiée	avr-23	2026	Lancement de "campagnes" de communication interne	Nombre de communications internes			Campagne de sensibilisation sur l'usage du papier dans les toilettes s'interroger sur la désignation de référents dans les directions ou les services		
	Faciliter le recyclage des déchets individuels pour faire en sorte que 100% des déchets soient concernés par des opérations de recyclage	DD Administration générale	Installation de bacs dédiés	avr-23	déc-23	Mise à disposition d'un composteur Mise à disposition de bacs de tri dans les bureaux pour le papier le plastique Mise à disposition de points de collecte pour des déchets recyclables (bouchons, textiles, livres, piles, canettes ...) Mise à disposition d'un composteur	Quantités de déchets recyclés	Installation d'un composteur en juillet 2023 Sourcing auprès de différents prestataires fin 2023 et analyse des propositions pour la mise en place de points de collecte pour des déchets recyclables (bouchons, textiles, livres, piles, canettes ...)	Nombre de sociétés sollicitées ?		Installation de poubelles de recyclage et organisation d'une campagne de sensibilisation Installation de poubelles jaunes dans chaque bâtiment Tracer le circuit papier	Marché de gré à gré suite à une première consultation infructueuse ; procédure adaptée < 40 000 € HT ; Accord cadre à bons de commande Consultation du 12 avril 2024 Signature du marché : 19 avril 2024 Décision n° 2024-13 du 9 avril 2024 : Attribution du marché Montant annuel du marché : 760.00 € HT 912.00 € TTC Installation des points de collecte en juin 2024
		DD Administration générale	Création d'espaces de troc	janv-24	2026	Création d'un espace de troc sur le futur réseau social du CIG (2024) pour permettre aux agents de disposer d'un espace d'échanges de toute nature (livres, vêtements, puériculture, recettes...)	Quantités de "transactions réalisées"/an		Action qui nécessite la livraison de l'intranet		* stand de troc pendant le marché de Noël * stand hyper café	Opération interne "adopte un meuble.com"